

Rapport annuel
1^{er} avril 2008 - 31 mars 2009

cyberSanté Ontario
Un nouveau départ



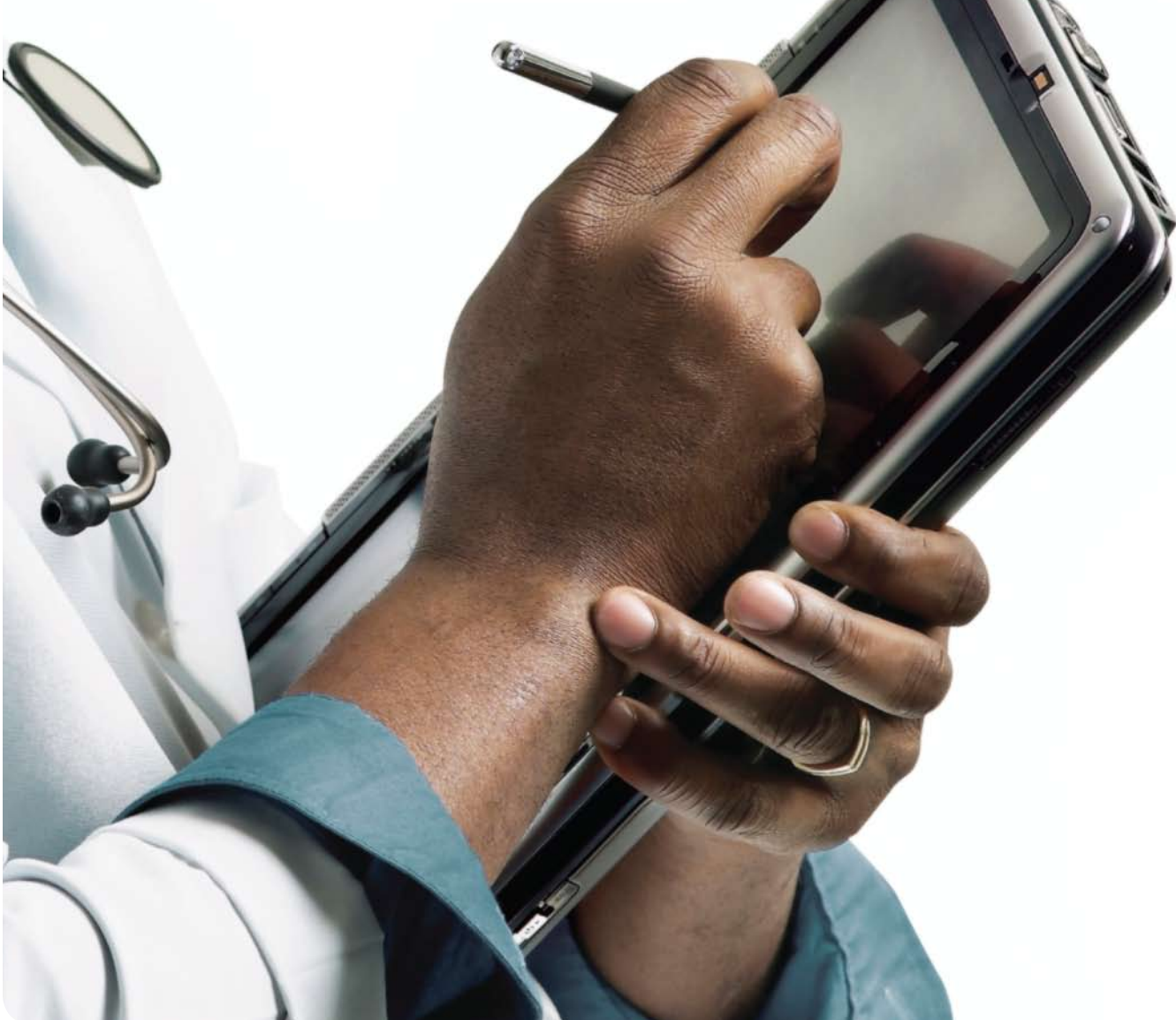
Table des matières

- 03 Vision, mission et mandat
- 04 Message de la présidente du conseil
- 05 Message du chef de la direction
- 06 Conseil d'administration
- 08 Historique de cyberSanté Ontario
- 09 Nouvelle stratégie ontarienne de cybersanté
- 10 Aperçu des réalisations
- 14 Rapport de gestion
- 19 États financiers

départ

UN NOUVEAU

Depuis sa fondation en 2008, **cyberSanté Ontario** joue un rôle de tout premier plan dans la stratégie du gouvernement provincial visant à utiliser la technologie de l'information et l'innovation pour améliorer les soins aux patients, la sécurité et l'accès aux services de santé.



Vision

Atteindre l'excellence en matière de soins de santé en maîtrisant le pouvoir de l'information.

Mission

Mettre sur pied un système électronique exhaustif, sécuritaire, privé et axé sur les patients qui améliorera le mode de prestation des soins aux patients.

Mandat

Jouer le rôle de chef de file en matière de maîtrise de la technologie de l'information et de l'innovation pour améliorer les soins aux patients, la sécurité et l'accès dans le but d'appuyer la stratégie gouvernementale en matière de santé.

- Élaborer une Stratégie ontarienne de cybersanté unique, harmonisée et cohérente afin d'appuyer l'action du gouvernement dans le domaine de la santé
- Regrouper toutes les initiatives de cybersanté financées par les fonds publics afin d'assurer une source unique de reddition de comptes.
- Englober toutes les initiatives provinciales financées par les fonds publics touchant les systèmes d'information du secteur de la santé qui visent à appuyer le personnel clinique et la prestation des soins aux patients, et qui ont ou pourraient avoir une envergure provinciale.



Message de la présidente du conseil

RITA BURAK

« Nous vivons une époque palpitante pour les initiatives de santé électroniques en Ontario. Une utilisation efficace et innovatrice de la technologie nous permettra en fait de révolutionner le système de soins tel que nous le connaissons. cyberSanté Ontario se trouvera à l'avant-scène des changements dans le domaine des soins de santé. »

Le gouvernement de l'Ontario nous a confié un vaste mandat visant la création d'un système électronique complet, axé sur les patients, sécuritaire et privé qui améliorera de façon notable la façon dont les soins sont dispensés aux patients. Grâce au regroupement du programme de cybersanté du ministère de la Santé et des Soins de longue durée avec l'Agence des systèmes intelligents pour la santé, le gouvernement a réuni l'expertise nécessaire pour contribuer à la réalisation d'un vaste éventail de solutions de cybersanté pour la population de l'Ontario.

Les priorités attribuées au projet permettront en fin de compte de créer un dossier de santé électronique pour chaque Ontarienne et Ontarien, un important objectif de notre gouvernement qui permettra d'améliorer grandement les soins aux patients tout en réduisant les coûts de ceux-ci.

Cela dit, l'an passé, dans sa hâte à produire des résultats concrets, notre organisme n'a pas entièrement satisfait à deux des attentes des contribuables : dépenser leur argent avec parcimonie et maintenir un contrôle étroit sur certaines dépenses discrétionnaires. Le conseil d'administration et la direction de cyberSanté Ontario expriment leurs regrets et promettent de faire mieux à l'avenir.

D'ailleurs, des réformes importantes ont été mises en place pour que notre cheminement vers l'avant se fasse de manière responsable. Nous obéissons à la nouvelle directive gouvernementale sur les approvisionnements. Les dépenses discrétionnaires sont suivies de très près. Nous avons limité le recours à des consultants externes et surveillons toutes les dépenses avec une attention extrême. Nous tâchons de regagner la confiance des contribuables.

Je profite de cette occasion pour rendre hommage au dévouement de ceux qui consacrent leur temps et leur expertise au conseil d'administration dont ils sont membres. Au nom du conseil et de tous les employés, nous vous invitons à prendre connaissance de nos réalisations à ce jour. Nous avons hâte de pouvoir contribuer à l'amélioration des soins de santé en Ontario.

La présidente du conseil,



RITA BURAK

Message du chef de la direction

RON SAPSFORD

« Un nouveau départ! C'est à la fois un défi et une chance à saisir. Dans l'aventure que nous avons entreprise en vue d'améliorer les soins aux patients grâce à l'utilisation de la technologie, les employés de cyberSanté Ontario en sont venus à apprécier les défis et les possibilités, et surtout, la portée et l'importance de notre mission, de notre vision et de notre mandat. »

Le rôle et les priorités de Cybersanté sont essentiels à la transformation du système de soins de l'Ontario. Notre stratégie de cybersanté, qui vient d'être publiée, balise le chemin vers la mise en œuvre d'un plan bien financé en vue de réduire les temps d'attente dans les salles d'urgence et ailleurs, de diminuer le nombre d'erreurs d'ordonnance et de veiller à donner aux patients diabétiques et à leurs fournisseurs de soins la meilleure information possible sur la santé.

Pour réaliser ces objectifs, nous devons toutefois nous efforcer de reconquérir la confiance des contribuables et des fournisseurs de soins. Ces derniers mois, notre nouvel organisme a fait l'objet d'un examen sourcilleux de la part du public à cause de sa façon d'avoir recours à des consultants externes et de la manière dont les dépenses discrétionnaires de ces derniers étaient surveillées. On nous a demandé, avec raison d'ailleurs, de prendre du recul et de jeter un regard critique sur notre système de freins et de contrepoids.

Puisque nous travaillons dans un environnement très technique, nous devons tout de même faire appel, à l'occasion, aux compétences de personnes hautement qualifiées afin de suppléer aux aptitudes que ne possèdent pas nos employés permanents. Toutefois, conformément aux nouvelles directives du gouvernement, un processus compétitif d'appel

d'offres nous aidera à trouver les consultants les mieux qualifiés et qui offrent le meilleur rapport qualité-prix. En outre, ils ne pourront plus se faire rembourser leurs frais d'hébergement et de restaurant ou leurs autres dépenses accessoires.

En fin de compte, nous savons que notre plus grande responsabilité consiste à répondre aux attentes du gouvernement et de la population de l'Ontario. Ces attentes font partie de notre mandat, et leur réalisation nous permettra de faire économiser au système des milliards de dollars tous les ans en frais de soins de santé. Avec le temps, nous contribuerons à la création de bienfaits tangibles pour les patients de l'Ontario, à la modernisation du système de soins de santé et, surtout, à sauver des vies.

Au nom de nous tous à cyberSanté Ontario, permettez-moi de vous dire que nous acceptons ces responsabilités et que nous nous efforcerons d'apporter des changements réels et positifs dans la vie des patients et de leurs familles.

Le président et chef de la direction par intérim,



RON SAPSFORD

Conseil d'administration

Dans la réalisation de la vision, de la mission et du mandat de cyberSanté Ontario, un conseil d'administration aussi compétent que diversifié surveille les activités de l'organisme et les soutient de ses recommandations. Relevant du ministre de la Santé et des Soins de longue durée, le conseil confère un degré supérieur de responsabilité aux activités de cyberSanté Ontario, en l'aidant à préserver la confiance que lui font le gouvernement et les fournisseurs de soins tout en conservant son autonomie opérationnelle.

Membres du conseil de cyberSanté Ontario¹:

RITA BURAK,

(Mandat : 18 juin 2009 – 14 décembre 2009)

Ancienne sous-ministre et ancienne secrétaire de cabinet, Mme Burak est présidente et chef de la direction du partenariat de consultation The Network Executive Team, Management Consultants, Inc.

MATTHEW ANDERSON,

(Mandat : 29 septembre 2008 – 28 septembre 2009)

Ancien vice-président et dirigeant principal de l'information au Réseau universitaire de santé, M. Anderson est chef de la direction de Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto. Il siège au comité des finances et de la vérification, ainsi qu'au comité des projets et du rendement.

KHALIL E. BARSOUM,

(Mandat : 25 février 2009 – 25 mars 2010)

M. Barsoum a consacré le plus gros de sa vie professionnelle à des postes de cadre à IBM Canada et IBM Consulting Group. Il est président du comité de la gouvernance et de la rémunération.

KEN DEANE,

(Mandat : 29 septembre 2008 – 28 septembre 2009)

M. Deane est sous-ministre adjoint de la Division de la responsabilisation et de la performance du système de santé au ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Il siège au comité des finances et de la vérification.

MICHAEL B. DECTER,

(Mandat : 25 février 2009 – 25 mars 2010)

Économiste formé à Harvard, M. Decter est président et chef de la direction de la société de gestion des placements LDIC Inc. Il a été sous-ministre de la Santé en Ontario, responsable de la gestion du système de santé de l'Ontario au service de tous les résidents de la province. Il est président du comité des finances et de la vérification.

LISA R. LIFSHITZ,

(Mandat : 25 février 2009 – 25 mars 2010)

M^e Lifshitz est associée du cabinet Gowlings LLP et membre du groupe de pratique en industrie de la technologie pour ce cabinet. Elle siège au comité des finances et de la vérification.

J. DAVID LIVINGSTON,

(Mandat : 29 septembre 2008 – 28 septembre 2009)

En tant que président et chef de la direction d'Infrastructure Ontario, M. Livingston surveille la société d'État responsable de la réalisation de grands projets d'infrastructure publique pour le gouvernement ontarien. Il siège au comité des projets et de la performance.

HEATHER SHERRARD,

(Mandat : 29 septembre 2008 – 28 septembre 2009)

M^{me} Sherrard est vice-présidente des services cliniques à l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa. Elle siège au comité des projets et de la performance.

GEOFF SMITH,

(Mandat : 11 mars 2009 – 11 avril 2010)

M. Smith est président et chef de la direction d'EllisDon Inc., une société internationale de services de construction qui appartient à ses employés. Il siège au comité de la gouvernance et de la rémunération.

CAROL STEPHENSON,

(Mandat : 13 mai 2009 – 13 juin 2010)

En tant que doyenne de la Richard Ivey School of Business à l'Université Western Ontario, M^{me} Stephenson est titulaire de la chaire Lawrence G. Tapp en leadership. Elle est présidente du comité des projets et de la performance.

¹ Le d^r Alan Hudson avait été nommé président du conseil le 29 septembre 2008, mais il a démissionné le 18 juin 2009. Sarah Kramer avait été nommée présidente et chef de la direction le 3 novembre 2008 et membre à temps partiel du conseil le 25 février 2009, mais elle est partie le 31 mai 2009. En juillet 2009, il restait un siège vacant au conseil d'administration.

Au cours de l'année financière, et jusqu'au 24 septembre 2008, l'Agence des systèmes intelligents pour la santé, l'organisme qui a précédé cyberSanté Ontario, avait été servie de façon compétente par un conseil d'administration diversifié et talentueux formé de personnes provenant du monde des affaires, du secteur public et de l'université.

- Michael Lauber, président du conseil
- David Brown
- Rodney Dobson
- Stephen Gesner
- D^r Nabil Harfoush
- P^r David Johnston
- Marc Kealey
- Stephanie MacKendrick
- Linda Mantia
- Jeffrey May
- Theo Noel de Tilly
- Shirlee Sharkey
- Tina Woodside

Versements d'indemnités quotidiennes aux membres du conseil en 2008-2009

Nom du membre	Date de nomination	Fin du mandat	Versements (du 1 ^{er} avril 2008 au 31 mars 2009)
Michael Lauber (Président du conseil)	Reconduction le 7 déc. 2005	24 sept. 2008	29 700 \$
Rodney Dobson	Reconduction le 15 nov. 2006	24 sept. 2008	2 200 \$
Stephen Gesner	Reconduction le 1 ^{er} déc. 2005	24 sept. 2008	4 400 \$
D ^r . Nabil Harfoush	Reconduction le 7 déc. 2005	24 sept. 2008	4 125 \$
David Johnston	Reconduction le 1 ^{er} jan. 2007	24 sept. 2008	2 200 \$
Marc Kealey	Reconduction le 7 déc. 2005	24 sept. 2008	4 125 \$
Stephanie MacKendrick	Reconduction le 5 oct. 2006	24 sept. 2008	3 300 \$
Linda Mantia	Nomination le 27 fév. 2008	24 sept. 2008	1 100 \$
Theo Noel de Tilly	Reconduction le 15 déc. 2005	24 sept. 2008	2 200 \$
Shirlee Sharkey	Reconduction le 22 nov. 2006	24 sept. 2008	1 375 \$
Tina Woodside	Reconduction le 1 ^{er} jan. 2007	24 sept. 2008	2 750 \$

N.B. Ce tableau contient les noms des membres du conseil de l'ancien organisme, l'Agence des systèmes intelligents pour la santé, qui ont reçu une indemnité pendant l'année financière 2008-2009. Aucune indemnité n'a été versée aux membres du conseil de cyberSanté Ontario pendant l'année financière 2008-2009. Des indemnités quotidiennes sont à verser pour l'année financière 2008-2009 aux membres du conseil suivants : Khalil E. Barsoum (760 \$) et Michael B. Decter (380 \$). Ils ont reçu leur indemnité durant l'année financière 2009-2010 en raison de la date à laquelle les dépenses avaient été engagées.

Historique de cyberSanté Ontario

Début du voyage

Voulant créer un réseau sécuritaire et intégré à l'échelle de la province pour mettre en place des communications électroniques entre fournisseurs de soins, le gouvernement de l'Ontario s'est rendu compte, en 2002, qu'il serait plus facile de remplir cet objectif en créant un organisme spécial chargé de financer et de construire l'infrastructure électronique nécessaire.

Cet organisme prédécesseur, l'Agence des systèmes intelligents pour la santé (ASIS), a entamé un voyage de six ans au cours duquel, non content de créer ce réseau, il a aidé à développer de nouvelles initiatives et solutions de cybersanté. Entièrement financé par le gouvernement provincial, l'ASIS a été un facteur déterminant dans l'établissement de l'infrastructure nécessaire à de nombreux succès précoces dans le domaine de la cybersanté en Ontario; c'est notamment devenu un grand fournisseur de services de réseautique pour le Réseau Télémédecine Ontario et ses révolutionnaires applications de téléconférences médicales atteignant les régions isolées.

Nouvelle orientation et fondation de cyberSanté Ontario

En mars 2008, le budget de l'Ontario prévoyait un investissement de 47 millions de dollars en 2008-2009, allant jusqu'à 239 millions de dollars en 2010-2011, pour les initiatives de cybersanté, des systèmes d'imagerie diagnostique reliés en ligne à un registre provincial pour aider les personnes atteintes de diabète à traiter leur maladie de façon active avec l'aide des fournisseurs de soins.

Peu après, en mai de la même année, le gouvernement provincial approuvait le financement stratégique nécessaire pour créer un plan complet de cybersanté en fonction des patients, et l'ASIS a reçu le mandat de créer une stratégie de mise en œuvre. En septembre 2008, il était devenu évident que l'ASIS, son mandat et ses activités devraient évoluer pour s'harmoniser avec les objectifs de la future stratégie de cybersanté.

Le 29 septembre 2008, le gouvernement de l'Ontario a annoncé que cyberSanté Ontario, organisme récemment restructuré, responsable de soutenir et de coordonner les solutions de cybersanté dans la province, reprendrait le flambeau de l'ASIS.

Le 1^{er} avril 2009, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a commencé le transfert du programme de cybersanté vers cyberSanté Ontario, faisant officiellement de cet organisme le seul responsable des initiatives en ce domaine à l'échelle de la province.

cyberSanté Ontario a été chargé de mener la mise en œuvre des priorités énoncées dans la stratégie de cybersanté, ce qui comprend la création d'un dossier de santé électronique pour chaque Ontarienne et Ontarien d'ici 2015. Cette initiative permettra de mieux partager les données sur la santé entre les fournisseurs de soins, d'améliorer les soins aux patients et de créer un système de soins de santé plus efficace et moins coûteux.



Nouvelle stratégie ontarienne de cybersanté

Nouvelles priorités cliniques de la cybersanté

Les soins de santé électroniques deviennent un outil et un moyen habilitant de plus en plus important dans l'amélioration de l'accès des patients à des soins de qualité et pour l'innovation à l'échelle de l'Ontario. Ils aideront à transformer notre système de soins de santé en encourageant l'abandon des dossiers papier en faveur de l'échange électronique, rapide et sécurisé des données entre les fournisseurs de soins autorisés partout dans la province.

À titre d'organisme de garde de la stratégie de cybersanté de la province, fruit d'un vaste processus de consultation auprès de plus de 400 intervenants, cyberSanté Ontario concentrera ses efforts sur trois priorités cliniques :

- La gestion du diabète pour aider les personnes atteintes de cette maladie et les fournisseurs de soins à la contrôler et la traiter tout en réduisant les complications et les coûts qui y sont associés.
- La gestion des médicaments en vue du traitement en ligne des ordonnances afin de minimiser les effets secondaires évitables et d'améliorer la sécurité pour les patients.
- Les temps d'attente afin d'aider les hôpitaux de l'Ontario à mieux gérer l'attente à l'urgence et aux soins intensifs et de réduire les délais pour les autres niveaux de soins.

La poursuite des efforts

Chaque priorité clinique contribuera au renforcement de la qualité des soins pour l'ensemble de la population ontarienne, à l'amélioration des résultats et à la gestion efficace des coûts des soins. Chaque initiative nous rapproche également de notre objectif ultime : un dossier de santé électronique pour chaque résident d'ici 2015. Le nouvel organisme n'a vu le jour qu'au milieu de 2008, mais il a définitivement déjà fait des progrès sur plusieurs fronts importants :

- En février 2009, cyberSanté Ontario et Infrastructure Ontario ont commencé le processus d'appel d'offres et de soumission menant à la création d'un Registre des cas de diabète.
- Dans son budget de mars 2009, le gouvernement de l'Ontario a réitéré son intention d'investir deux milliards de dollars au cours des trois années suivantes en faveur des initiatives de cybersanté.
- Avril 2009 a vu le lancement du projet pilote d'ordonnances électroniques; 31 pharmacies et 58 prescripteurs dans deux régions de l'Ontario y prennent part.



Aperçu des réalisations

Dévoilement de la première stratégie complète de cybersanté de l'Ontario

À compter de novembre 2008, cyberSanté Ontario a entamé de vastes consultations avec des centaines d'intervenants et d'organismes partenaires dans le domaine des soins de santé afin de rafraîchir et d'actualiser la stratégie de cybersanté de la province.

Couvrant trois années, du 1er avril 2009 au 31 mars 2012, la stratégie de cybersanté révisée et approuvée a été dévoilée publiquement en mars 2009. Elle contient un plan directeur et des objectifs à l'appui des trois priorités cliniques de l'organisme et de l'amélioration des soins aux patients. Par exemple :

- Des portails Web sécurisés et standardisés seront le principal véhicule en vue de réaliser les objectifs de gestion du diabète de la stratégie et de faciliter la participation des fournisseurs de soins dans la cybersanté.
- Un autre système d'information essentiel sera le projet d'architecture en couches d'accès à l'information de santé (Projet CAIS) à l'échelle provinciale, qui constitue un environnement de traitement des transactions et d'applications permettant aux messages de circuler d'une façon standardisée et sécurisée dans les différents systèmes de TI de l'infrastructure de cyberSanté Ontario.
- cyberSanté Ontario offrira l'hébergement de production des registres de clients et de fournisseurs, y compris le Répertoire principal ontarien des patients (RPOP). L'infrastructure de soutien a déjà été installée, et les ententes de soutien sont rédigées.

Progrès du Registre des cas de diabète

En février 2009, cyberSanté Ontario a fait un premier pas vers l'amélioration des soins dispensés aux Ontariennes et Ontariens qui sont atteints de cette maladie chronique. De concert avec Infrastructure Ontario, cyberSanté Ontario a invité les fournisseurs à présenter des déclarations d'intérêt envers l'élaboration d'un système appelé à devenir un registre provincial des cas de diabète.

Plus de 900 000 personnes sont atteintes de diabète en Ontario, et ce nombre est en croissance rapide

Le Registre des cas de diabète sera un système d'information interactif en temps réel conçu pour évaluer la qualité des soins prodigués aux patients de l'Ontario en les comparant à des directives factuelles. Les médecins peuvent vérifier la situation d'un patient, obtenir les résultats des analyses de laboratoire et envoyer des alertes aux patients. L'objectif consiste à réduire l'écart entre les directives du traitement recommandé et les soins effectivement reçus par les patients de l'Ontario en fournissant aux cliniciens des alertes, des rappels et des rapports. Cette mesure permettra de réduire l'incidence des complications et améliorera la qualité de vie des personnes atteintes de diabète.

Une fois que les entreprises auront déclaré leur intérêt et manifesté leur capacité à concevoir, élaborer, financer et maintenir un système de gestion des maladies chroniques, cyberSanté Ontario et Infrastructure Ontario mettront en place un système d'approvisionnement à l'automne 2009.

Premier programme d'ordonnances électroniques du Canada

Au début de 2009, cyberSanté Ontario, en conjonction avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, a lancé le premier programme d'ordonnances électroniques du pays. Ce programme fait appel à la technologie pour produire, autoriser et transmettre des ordonnances de médecins et d'autres prescripteurs aux pharmaciens et autres préparateurs. Il s'agit d'éliminer le plus possible les erreurs attribuables aux ordonnances manuscrites et de faciliter la livraison électronique des ordonnances aux pharmacies.

La première étape de l'élaboration d'un programme à l'échelle de la province a été la sélection de deux sites pour un projet pilote d'ordonnances électroniques : le Group Health Centre, à Sault Ste. Marie, et la Georgian Bay Family Health Team, à Collingwood. Le projet pilote, d'une durée de trois mois, qui se termine en juin 2009, fait intervenir 22 pharmacies et 30 préparateurs à Sault Ste Marie, et neuf pharmacies et 28 préparateurs à Collingwood. Il permettra à cyberSanté Ontario d'étudier le flux de travail, les exigences en matière de gestion du changement, les directives réglementaires et l'impact sur les médecins, infirmières et infirmiers praticiens, pharmaciens et patients.

Tous les ans, environ 400 000 personnes en Ontario ont une réaction évitable à un médicament, et peut-être 4 000 personnes en moyenne en meurent.

cyberSanté Ontario ne fait que commencer le chemin qui l'amènera à soutenir et à implanter la stratégie de cybersanté appelée à transformer le système de santé de l'Ontario. En 2008-2009, plusieurs réalisations et réussites ont été lancées ou complétées, souvent avec la contribution de nombreux partenaires de l'industrie des soins de santé.

Développement du système provincial d'imagerie diagnostique et d'archivage et de transmission d'images (ID et PACS)

D'ici la fin de 2011, le gouvernement s'est fixé pour objectif que la totalité des images diagnostiques telles que les radiographiques et les IMR prises lors de la prestation de soins à l'hôpital soient archivées de façon numérique et accessibles au réseau de fournisseurs de soins de la province. Le rôle de cyberSanté Ontario dans la stratégie ID et PACS consiste à soutenir les différentes initiatives régionales de migration depuis les rapports papier et les films vers les rapports et images numériques. En fin de compte, ces dépôts régionaux seront intégrés au dossier de santé électronique de chaque personne.

L'intégration des dépôts régionaux commencera à l'automne 2010 et sera entièrement déployée en vagues successives jusqu'à la fin de 2011. En 2008-2009, cyberSanté Ontario a soutenu la stratégie ID et PACS sur plusieurs fronts :

- Le réseau ID du nord-est de l'Ontario a mis son dépôt en ligne en mars 2009 après avoir effectué toutes les activités de mise à l'essai pour les 26 sites centraux.
- Le projet du secteur ouest du Grand Toronto a entamé l'étape des négociations contractuelles.
- 12 nouveaux emplacements ont été ajoutés au dépôt du réseau d'imagerie diagnostique du sud-ouest de l'Ontario, et la mise en œuvre est en cours.
- cyberSanté Ontario a aidé à soutenir l'élaboration d'une politique d'admissibilité pour la connectivité de réseau d'ID et les niveaux de services d'ID pour la disponibilité des réseaux.

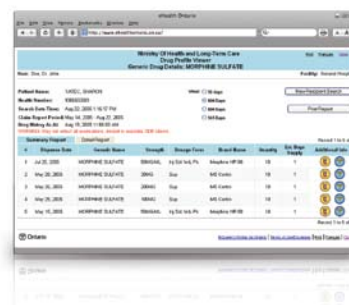
Lancement de l'Initiative des données de base sur le diabète (IDDB)

L'IDDB est la première étape d'un effort visant à combler l'écart touchant les soins du diabète en Ontario, et elle permettra de faire le point sur la situation à cet égard. Le projet identifie les personnes atteintes de diabète en Ontario et confirme de qui relève principalement les soins qui leur sont dispensés. Les omnipraticiens recevront un premier rapport sur les dernières analyses effectuées par leurs patients diabétiques : hémoglobine A1C, cholestérol LDL et examens de la rétine. cyberSanté Ontario a promis de tester l'IDDB auprès de 11 omnipraticiens dans cinq RLSS.

L'IDDB enverra peu à peu, à environ 9 000 fournisseurs de soins primaires de l'Ontario, des listes des patients atteints de diabète et des rapports sur les soins prodigués. À l'issue de la phase préliminaire de mise à l'épreuve, pendant l'été 2009, l'IDDB sera entièrement implantée par étapes successives jusqu'à la fin de 2010.

Le Visualisateur des profils pharmaceutiques des patients (VPPP) : un succès qui se confirme

Maintenant implanté dans tous les services des urgences des hôpitaux de l'Ontario, le VPPP, hébergé par cyberSanté Ontario, aide les fournisseurs de soins d'urgence à identifier rapidement et à éviter les réactions médicamenteuses indésirables des patients qui leur sont confiés. À partir des dossiers d'assurance-médicaments de plus de deux millions de patients relevant du Programme de médicaments de l'Ontario et du Programme de médicaments Trillium, le VPPP permet au personnel médical de créer rapidement un profil pharmaceutique des patients, dont de nombreuses personnes âgées qui ont plusieurs ordonnances et courent le risque de subir une réaction indésirable. Le VPPP est également disponible dans les pharmacies et services de soins aux patients hospitalisés ou ambulatoires. En 2008-2009, le VPPP a été déployé dans 161 autres sites, surpassant l'objectif de 100 sites qui avait été établi pour cette année financière-là.



Préparation du Système d'information sur les profils pharmaceutiques à l'échelle provinciale

Afin de remplacer le VPPP à un moment donné, on est en train de préparer un Système d'information sur les profils pharmaceutiques qui permettra aux médecins et à d'autres fournisseurs de soins autorisés à l'échelle du réseau de cyberSanté Ontario de visualiser le profil pharmaceutique complet de chaque Ontarienne et Ontarien, y compris l'historique des médicaments pris et leur utilisation. Le système sera également intégré au programme d'ordonnances électroniques.

Orientation électronique et jumelage des ressources

Une priorité clinique critique dans la stratégie de cybersanté continue de réduire les temps d'attente pour les soins. À l'heure actuelle, tous les hôpitaux financés déclarent leurs temps d'attente pour toutes les interventions chirurgicales. L'an prochain, on commencera à travailler sur un système d'orientation électronique et de jumelage des ressources qui rendra plus rapide et efficace l'orientation des patients des services de soins intensifs vers des services adaptés à leur cas.

cyberSanté Ontario a entrepris un vaste effort de consultation auprès des intervenants afin d'élaborer un modèle provincial de référence pour l'orientation électronique. L'organisme veut également financer les initiatives nouvelles et existantes des réseaux locaux d'intégration des services de santé à l'échelle provinciale qui s'harmonisent avec le modèle de référence.

Partenariat avec OntarioMD sur les dossiers de santé électroniques

cyberSanté Ontario collabore avec OntarioMD pour implanter les dossiers de santé électroniques dans les cabinets médicaux de la province. Depuis le 30 septembre 2008, 3 300 médecins de soins primaires utilisent déjà des systèmes de gestion des services cliniques (SGSC) pour créer et maintenir des dossiers de santé électroniques. Les médecins ont le choix entre deux modèles de SGSC, une solution locale ou une solution de fourniture de services d'application hébergée de façon centrale par cyberSanté Ontario, qui continuera de soutenir les médecins dans leur adoption de dossiers de santé électroniques.

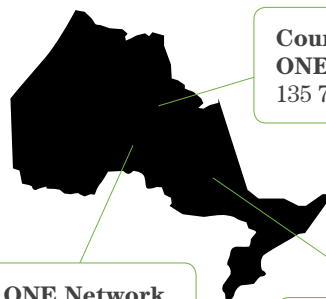
Autres réalisations importantes

- cyberSanté Ontario joue un rôle dans le financement du développement d'un système électronique servant à archiver les images provenant des tomodensitomètres des hôpitaux pour les soins neurologiques et neurochirurgicaux, améliorant ainsi l'accès des patients aux soins dans les cas urgents de traumatismes crâniens.
- cyberSanté Ontario a été établi comme le principal fournisseur de services de réseau pour la télémédecine en Ontario, contribuant à plus de 42 000 consultations cliniques en 2008.
- L'équipe de communications de cyberSanté Ontario a été reconnue pour sa campagne interne de sensibilisation à la protection des renseignements personnels, « GET CAUGHT! », par le programme de prix Silver Leaf 2008 de l'International Association of Business Communicators.

Réalisations de la plateforme technologique

- Réseau ONE Network : 935 nouveaux établissements de soins branchés sur le réseau ONE Network en 2008-2009.
- Service de courrier électronique ONE Mail: 18 985 nouveaux utilisateurs de ONE Mail pendant l'année financière.
- Service d'identifiant ONE ID: 8 494 nouveaux inscrits au service ONE ID.
- Opérations et gestion des services: Le bureau d'aide de cyberSanté Ontario a prolongé ses heures de fonctionnement : il fonctionne désormais jour et nuit, tous les jours de l'année. Il offre également des services en français pendant les heures d'affaires normales.

Le point sur cyberSanté Ontario au 31 mars 2009



Courrier électronique ONE Mail
135 724 utilisateurs

Réseau ONE Network
7 572 établissements de soins branchés dans la province

Identifiant ONE ID
18 318 inscrits

Le chemin qui reste à parcourir

cyberSanté Ontario continuera de se concentrer sur sa tâche afin d'atteindre ses objectifs avec enthousiasme et acharnement. Le véritable critère de son succès sera l'amélioration de la santé des Ontariennes et des Ontariens et des soins qui leur sont prodigués. Notre organisme est heureux de prendre part à ce travail et est déterminé à atteindre l'excellence en matière de soins de santé en maîtrisant le pouvoir de l'information au bénéfice de tous les Ontariens et Ontariennes.



Rapport de gestion

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité des états financiers et de tous les autres renseignements présentés dans les états financiers incombe à la direction. La direction a préparé les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et, le cas échéant, a inclus les montants fondés sur les meilleures estimations et le meilleur jugement de la direction. La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de ces états financiers. L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport annuel est conforme à celle des états financiers à tous égards importants.

cyberSanté Ontario adhère aux plus hautes normes d'intégrité dans la prestation de ses services. Pour protéger ses actifs et veiller à la fiabilité de l'information financière, l'organisme se conforme à des pratiques et procédures de gestion saines et maintient des systèmes d'information appropriés et des contrôles financiers internes adéquats.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction se conforme à ses responsabilités à l'égard de l'information financière et des contrôles internes. Les états financiers ont été examinés par le comité des finances et de la vérification de cyberSanté Ontario et approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été examinés par PricewaterhouseCoopers LLP, des vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs externes consiste à examiner les états financiers conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada de manière à pouvoir exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés avec justesse, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Le rapport des vérificateurs précise la portée de leur examen et de leur rapport.

Président et chef de la direction par intérim



Ron Sapsford

Chef de la direction financière



Sandip Mitra

Rapport de gestion

Le Rapport de gestion contient des observations sur la position financière de cyberSanté Ontario (l'organisme) et sur les résultats de ses activités pour l'année financière terminée le 31 mars 2009. Le présent rapport de gestion devrait être lu de concert avec les états financiers et avec les notes afférentes, préparées conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. La direction est responsable de l'information présentée dans le rapport annuel, qui comprend le rapport de gestion.

Le 29 septembre 2008, le gouvernement de l'Ontario a annoncé le lancement de cyberSanté Ontario, un organisme restructuré, responsable de tous les aspects de la cybersanté. cyberSanté Ontario réunit l'ancienne Agence des systèmes intelligents pour la santé (ASIS) et le programme de cybersanté du ministère de la Santé et des Soins de longue durée. En janvier 2009, le conseil de cyberSanté Ontario a approuvé une stratégie provinciale de cybersanté en la dotant du mandat de jouer un rôle de chef de file dans l'utilisation de la technologie de l'information et de l'innovation pour améliorer les soins aux patients, la sécurité et l'accès, conformément à la stratégie du gouvernement en matière de soins de santé. Les états financiers ne comprennent pas le bureau du Programme de cybersanté, qui a été transféré à cyberSanté Ontario le 1er avril 2009.

Voulant structurer le nouvel organisme cyberSanté Ontario de façon à l'aider à réussir son mandat important, on a entrepris un examen complet de la stratégie, de la gouvernance et de la structure organisationnelle de celui-ci. Cette stratégie comprenait la combinaison de certains programmes et stratégies de l'ancien Programme de cybersanté du ministère et de l'ancienne ASIS.

Progrès vers l'atteinte des buts et objectifs

Pendant l'année financière 2008-2009, l'ASIS a continué de traverser d'importants changements sur les plans financiers, organisationnels et opérationnels. Tout au long de cette période de changements, l'ASIS et le nouvel organisme, cyberSanté Ontario, ont poursuivi leur mandat de déployer leurs produits clés (cf. le tableau 1). L'organisme a branché 935 sites de prestation de soins au réseau ONE Network, dépassant l'objectif révisé de 900 sites. Le service de courrier électronique ONE Mail a réussi à atteindre son objectif de s'étendre à plus de 240 organisations de soins de santé cette année. Le nouvel objectif a été introduit pour mieux refléter la connectivité du réseau. En outre, 18 985 nouveaux comptes d'utilisateurs du service ONE Mail ont été créés. Ce nombre est inférieur à celui qu'on visait à l'origine, car la majorité des organisations ont choisi une solution directe à partir de déploiements en partenariat, réduisant ainsi le besoin de déploiements individuels ONE Mail. Le service de validation des utilisateurs ONE ID a traité 8 494 nouvelles inscriptions. Le déploiement du Visualisateur des profils pharmaceutiques des patients (VPPP) au-delà des salles des urgences s'est répercuté sur l'objectif annuel de 100 sites, puisqu'on a atteint le nombre de 161.

Tableau 1 : Déploiements de produits – Années financières 2004-2005 – 2008-2009

	Réel AF 04-05	Réel AF 05-06	Réel AF 06-07	Réel AF 07-08	Réel AF 08-09	Cible AF 08-09	% de la cible	% de croissance par rap. à 07-08	Total au 31 mars 2009
Sites ONE Network déployés	517	1 196	3 959	1 541	935	900	104 %	61 %	8 148
Comptes ONE Mail déployés	1 100	8 700	43 644	63 295	18 985	35 000	53 %	30 %	135 724
Inscriptions à ONE ID	s.o.	5 346	6 754	4 190	8 494	s.o.	s.o.	203 %	24 784
Hôpitaux ayant accès au VPPP									
À l'urgence	s.o.	69	113	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	182
Ailleurs dans l'hôpital	s.o.	s.o.	s.o.	51	161	100	161 %	316 %	212

Financement

cyberSanté Ontario reçoit tout son financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le ministère). En vertu du règlement qui l'établit à titre d'organisme indépendant de services opérationnels, aucune autre source de financement n'est autorisée. cyberSanté Ontario ne fait pas payer les fournisseurs de soins pour ses produits ou services.

Conformément à l'état des résultats d'exploitation et du solde du fonds et aux notes accompagnant les états financiers, le financement a été séparé, aux fins du rapport, entre les apports du gouvernement et les apports de capital reportés. Les apports de capital reportés concernent les acquisitions de matériel, de logiciels, de biens et d'équipement qui sont portées aux dépenses (amortis) pendant l'année. Pour l'année financière (AF) 2008-2009, cette dépense s'est élevée à 8,8 millions de dollars, par rapport à 7,6 millions de dollars l'année précédente.

Pour soutenir les opérations générales de cyberSanté Ontario et les nouveaux projets ordonnés par le ministère, le financement engagé de l'AF 2008-2009 a augmenté à 225,0 millions de dollars, alors qu'il était de 172,2 millions de dollars durant l'AF 2007-2008. L'augmentation incrémentielle du financement de 52,8 millions de dollars se composait de 38,1 millions de dollars en financement général et autres dépenses et de 14,7 millions de dollars en initiatives de cybersanté. Le financement général et les autres dépenses soutiennent principalement les coûts de fonctionnement et les coûts permanents des projets achevés pour les clients (augmentation de 10,2 millions de dollars), les coûts de l'expansion de l'infrastructure de cyberSanté Ontario (hausse de 17,5 millions de dollars), les coûts de la stratégie de cybersanté (2,8 millions de dollars) et les coûts de transition de l'organisme (6,8 millions de dollars). Le financement des initiatives de cybersanté est identifié de façon séparée et ne peut être appliqué qu'aux projets spécifiques définis par le ministère. Le tableau 2 ci-dessous fait état des dépenses engagées pour les initiatives de cybersanté.

Dépenses de l'année financière 2008-2009

Le tableau 2 ci-dessous indique les dépenses totales engagées durant l'AF 2008-2009, notamment les dépenses en capital. Les dépenses de financement générales et diverses s'élevaient à 188,9 millions de dollars (158,3 millions de dollars durant l'AF 2007-2008), et les initiatives de cybersanté étaient de 35,2 millions de dollars (14,2 millions de dollars durant l'AF 2007-2008).

Tableau 2 : Dépenses totales

	AF 2008-2009 (M\$)	AF 2007-2008 (M\$)
Dépenses générales de financement et autres	189,9	158,3
Dépenses sur les initiatives de cybersanté		
Cybersanté dans les soins communautaires	7,4	0,7
Expansion de la stratégie pharmaceutique et du visualisateur des profils pharmaceutiques des patients	0,7	0,8
Imagerie diagnostique/Archives d'images et accès au système de communications	2,6	0,7
Répertoire principal ontarien des patients/Stratégie relative au répertoire	4,7	7,9
Initiative ontarienne de coût par cas	0	0,2
Système d'information de laboratoire de l'Ontario	16,1	3,4
Panorama (projet pancanadien de santé publique relatif à la surveillance et au traitement des maladies transmissibles)	3,7	0,5
Total des dépenses sur les initiatives de cybersanté	35,2	14,2
Dépenses totales	224,1	172,5

L'état des résultats d'exploitation et du solde du fonds (voir l'extrait au tableau 3 ci-dessous) rend compte des dépenses totales pendant l'année financière, sauf les dépenses totales en immobilisations de l'année. Il ne comprend que les immobilisations portées aux dépenses (amorties) durant l'année.

Tableau 3 : Dépenses

	AF 2008-2009 (M\$)	AF 2007-2008 (M\$)
Dépenses		
Fonctionnement et gestion du réseau	72,4	58,1
Développement, prestation et soutien des solutions	63,8	54,7
Opérations de technologie de l'information	37,0	32,2
Protection des renseignements personnels et sécurité	2,6	3,9
Frais d'administration	19,1	15,0
Coûts de transition	6,8	0,0
	201,8	164,0
Amortissement	8,8	7,6
Dépenses totales	210,6	171,6

Fonctionnement et gestion du réseau: L'investissement effectué par cyberSanté Ontario dans la mise sur pied d'un réseau privé sécurisé pour que les fournisseurs de soins aient accès aux applications hébergées par cyberSanté Ontario, et les coûts associés au déploiement des services et solutions pour les clients. Globalement, les dépenses de l'AF 2008-2009 représentent une augmentation de 14,3 millions de dollars ou de 25 % par rapport aux frais de 58,1 millions de dollars engagés pendant l'AF 2007-2008, dont 12,3 millions de dollars liés aux frais accrus des fournisseurs de services de réseau. Cette augmentation a été causée par l'ajout de 935 nouveaux sites au réseau ONE Network durant l'AF 2008-2009 et par le coût pour l'année complète des 1 541 sites ajoutés pendant l'AF 2007-2008.

Développement, prestation et soutien des solutions: Coûts liés à l'hébergement des applications logicielles des clients, des services de gestion de l'identité et de l'accès et des produits suivants de cyberSanté Ontario : ONE Mail, ONE ID, ONE Portal et ONE Pages, etc. À cela s'ajoutent les coûts liés au lancement des services et solutions de clients. L'augmentation de 9,1 millions de dollars ou de 17 % par rapport aux dépenses de l'année précédente était surtout liée au transfert des services d'application du Système d'information de laboratoire de l'Ontario et de cybersanté des soins communautaires (l'équipe de soutien et de gestion des applications) vers cyberSanté Ontario.

Opérations de technologie de l'information: Ce poste inclut les coûts internes reliés à la prestation des services de technologie de l'information aux produits et services de cyberSanté Ontario et aux deux centres de données de l'organisme à Markham et à Streetsville. L'augmentation de 4,8 millions de dollars ou de 15 % par rapport à l'année précédente est essentiellement liée au programme de transformation de l'infrastructure.

Le programme de transformation de l'infrastructure, mis en place pendant l'année financière actuelle, vise la remise en état de l'infrastructure du centre de données et comprend :

- Le projet de remise à neuf du réseau de centre de données, englobant la création d'un nouveau réseau.
- Le projet de remise en état du réseau de stockage (SAN) pour augmenter la capacité d'archivage.
- Le projet de remise à neuf du serveur afin de moderniser l'infrastructure existante de celui-ci.
- Le projet de gestion des systèmes d'entreprise (GSE) pour abrégier les délais de fourniture des nouveaux services de TI et améliorer la qualité de la prestation des services de TI.
- D'autres projets prévus dans le cadre du programme : développement, mise au point et implantation des normes et processus de gestion des cycles de vie des infrastructures.

Protection des renseignements personnels et sécurité : Protection des renseignements confidentiels et de la confidentialité et de l'intégrité de l'information de santé personnelle détenue par cyberSanté Ontario. Ce poste de dépenses a connu une baisse durant l'AF 2008-2009 par rapport à l'AF 2007-2008, en raison de la dépense ponctuelle de 1,3 million de dollars affectée à l'enquête du Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario effectuée l'année précédente.

Frais d'administration: Ces frais comprennent essentiellement les coûts des ressources et services internes de cyberSanté Ontario, sauf les coûts des services juridiques, des loyers, du recrutement et de la technologie de l'information interne, lesquels sont affectés à d'autres catégories de dépenses en fonction du travail réalisé, des effectifs ministériels ou de l'espace occupé. Les frais d'administration ont augmenté de 4,1 millions de dollars durant l'AF 2008-2009 par rapport à l'année précédente, surtout en raison des indemnités de départ de 2,2 millions de dollars et des coûts des ressources de 1,7 million de dollars, ce qui comprend ceux du service de planification stratégique et d'architecture créé pendant l'AF 2008-2009.

Coûts de transition: Ce sont essentiellement les frais de 4,9 millions de dollars liés aux services de consultation, de 0,7 million de dollars pour les services de recrutement et de 0,4 million de dollars en frais juridiques pour la mise au point d'une stratégie provinciale de cybersanté et d'une nouvelle structure organisationnelle pour cyberSanté Ontario. En outre, des frais de 0,5 million de dollars ont été engagés pour le matériel, les logiciels et l'équipement de télécommunications affectés aux nouvelles ressources.

Flux net de trésorerie et situation financière

Pour sa position de trésorerie liée aux activités de fonctionnement, cyberSanté Ontario a déclaré une augmentation de 2,9 millions de dollars durant l'AF 2008-2009 (1,6 million de dollars pour l'AF 2007-2008).

Les dépenses en capital de l'AF 2008-2009 s'élèvent à 22,3 millions de dollars, comparativement à 8,5 millions de dollars pour l'AF 2007-2008. Conformément au mandat de l'organisme de construire et de remettre à neuf son infrastructure de TI (surtout le programme de transformation de l'infrastructure), 11,1 millions de dollars ont été investis dans le matériel informatique et 8,3 millions de dollars en logiciels. En outre, 1,6 million de dollars ont été affectés au mobilier et à l'équipement de bureau, et 1,3 million de dollars aux améliorations locatives, surtout en raison de la transition de l'équipe de gestion et de soutien des applications et des ressources supplémentaires.

Les soldes de fin d'année figurant dans l'état de la situation financière tiennent compte des importantes dépenses en capital liées au programme de transformation de l'infrastructure et autres dépenses causées par la hausse des coûts liés aux ressources et à la connectivité du réseau.

Sommaire

cyberSanté Ontario a continué de veiller à la prestation de ses principaux produits et services cette année, tout en limitant ses dépenses conformément aux niveaux approuvés par le ministère, à 0,3 % près. L'organisme a maintenu ce contrôle sur ses finances alors même qu'il amplifiait la portée de la prestation de ses produits et services aux fournisseurs de soins de la province et qu'il élaborait une première stratégie provinciale de cybersanté, pour laquelle il a reçu l'approbation du gouvernement.

Rapport des vérificateurs

Le 17 juin 2009

Rapport des vérificateurs

Au conseil d'administration de cyberSanté Ontario

Nous avons vérifié le bilan de cyberSanté Ontario (auparavant, Agence des systèmes intelligents pour la santé) au 31 mars 2009 ainsi que les états des résultats et du solde du fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de cyberSanté Ontario. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de cyberSanté Ontario au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Bilan


31 mars 2009

(en milliers de dollars)

	2009	2008
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	6 852	3 931
Charges payées d'avance	4 224	1 529
Montant à recevoir de la province d'Ontario (note 3)	33 500	16 759
	44 576	22 219
Immobilisations corporelles (note 4)	27 614	14 105
	72 190	36 324
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs	24 282	5 148
Charges à payer		
Fonctionnement	15 492	16 730
Immobilisations corporelles	4 206	660
	43 980	22 538
Apports d'immobilisations reportés (note 6)	27 614	14 105
	71 594	36 643
Solde (déficit) du fonds (note 5)	596	(319)
	72 190	36 324
Engagements (note 7)		

Approuvé par le Conseil,


administrateur


administrateur

État des résultats et du solde du fonds

Exercice terminé le 31 mars 2009

(en milliers de dollars)

	2009	2008
	\$	\$
PRODUIT DU FINANCEMENT		
Fonds reçus du gouvernement (note 3)	202 683	163 672
Amortissement des apports d'immobilisations reportés (note 6)	8 808	7 573
	211 491	171 245
CHARGES		
Exploitation et gestion de réseaux	72 412	58 146
Développement et livraison de solutions et dépannage	63 784	54 714
Activités liées aux technologies de l'information	37 025	32 169
Sécurité et protection de la vie privée	2 637	3 930
Frais généraux et frais d'administration	19 085	15 032
Frais de transition	6 825	-
	201 768	163 991
Amortissement	8 808	7 573
	210 576	171 564
Excédent (insuffisance) du produit du financement sur les charges de l'exercice	915	(319)
Solde du fonds au début de l'exercice	(319)	24
Remboursement de l'excédent de l'exercice précédent	-	(24)
Solde du fonds à la fin de l'exercice	596	(319)

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2009

(en milliers de dollars)

	2009 \$	2008 \$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) du produit du financement sur les charges de l'exercice	915	(319)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports d'immobilisations reportés (note 6)	(8 808)	(7 573)
Amortissement	8 808	7 573
	915	(319)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Montant à recevoir de la province d'Ontario	(16 741)	(3 962)
Charges payées d'avance	(2 695)	349
Comptes créditeurs	19 134	3 632
Charges à payer		
Fonctionnement	(1 238)	2 453
Immobilisations corporelles	3 546	(506)
	2 006	1 966
	2 921	1 647
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(22 317)	(8 507)
Activités de financement		
Apports d'immobilisations reportés reçus (note 6)	22 317	8 507
Remboursement de l'excédent de l'exercice précédent	-	(24)
	22 317	8 483
Augmentation de l'encaisse au cours de l'exercice	2 921	1 623
Encaisse au début de l'exercice	3 931	2 308
Encaisse à la fin de l'exercice	6 852	3 931

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2009

1. Nature des activités

Le 29 septembre 2008, l'Agence des systèmes intelligents pour la santé, personne morale sans capital actions, a changé sa dénomination sociale pour cyberSanté Ontario en vertu du Règlement de l'Ontario 43/02 (le « Règlement 43/02 »). Le 1er avril 2009, le programme de cybersanté a été transféré à cyberSanté Ontario.

cyberSanté Ontario est un organisme de services opérationnels, selon la définition figurant dans les directives du Conseil de gestion du gouvernement. En vertu du paragraphe 2(3) du Règlement 43/02, cyberSanté Ontario est, à toutes ses fins, un organisme de Sa Majesté au sens de la Loi sur les organismes de la Couronne et elle exerce ses pouvoirs uniquement en cette qualité. En vertu du paragraphe 6(1) du Règlement 43/02, le conseil d'administration est composé de membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil sur la recommandation du ministre de la Santé et des Soins de longue durée. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut nommer jusqu'à 12 membres au conseil d'administration de cyberSanté Ontario. En vertu du paragraphe 7(1) du Règlement 43/02 et sous réserve des directives données par le ministre de la Santé et des Soins de longue durée aux termes de l'article 8, le conseil d'administration de cyberSanté Ontario assure la gestion et la direction des affaires de cyberSanté Ontario. Le paragraphe 9(1) du Règlement 43/02 prévoit que le chef de la direction de cyberSanté Ontario est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Aux termes du paragraphe 10.1(1) du Règlement 43/02, cyberSanté Ontario et le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « MSSLD ») doivent conclure un protocole d'entente. Ce protocole d'entente a été paraphé le 31 mars 2009. Le nouveau mandat de cyberSanté Ontario s'établit comme suit :

- a. Fournir une stratégie unique, harmonisée et cohérente en matière de cybersanté pour l'Ontario qui s'inscrit dans le programme de santé du gouvernement.
- b. Harmoniser tous les programmes publics dans le cadre des initiatives cyberSanté Ontario en un point unique de responsabilité.
- c. Administrer toutes les initiatives en matière de système d'information sur la santé financées au niveau provincial qui soutiennent les cliniciens et la prestation des soins aux patients, et dont la portée englobe ou pourrait englober l'ensemble de la province.

La province d'Ontario assume le financement de cyberSanté Ontario par l'intermédiaire du MSSLD. L'exercice de cyberSanté Ontario est le même que celui du gouvernement de l'Ontario. En tant qu'organisme du MSSLD, cyberSanté Ontario est exempté de l'impôt sur le revenu.

2. Principales conventions comptables

Modifications de conventions comptables

Le 1er avril 2008, cyberSanté Ontario a adopté le chapitre 1535, « Informations à fournir sur le capital », du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA »). Le chapitre 1535 établit les exigences en matière d'informations à fournir sur le solde du fonds d'une entité et sur la manière dont il est géré. Les utilisateurs des états financiers seront ainsi en mesure d'évaluer les objectifs, les politiques et les processus de gestion du solde du fonds (note 5).

Le 2 octobre 2008, le Conseil des normes comptables a annoncé que les organismes sans but lucratif pouvaient appliquer le chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », et le chapitre 3863, « Instruments financiers – présentation », sur une base volontaire. Par conséquent, cyberSanté Ontario a choisi de ne pas adopter ces normes, étant donné que la présentation de ces informations n'apporterait aucun renseignement supplémentaire utile aux utilisateurs des états financiers.

Modifications comptables futures

Le chapitre 4400, « Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif », du Manuel de l'ICCA a fait l'objet récemment de modifications concernant les exigences relativement à la présentation de divers éléments des états financiers. Parmi ces modifications, on compte notamment :

- La communication d'informations sur certains produits de financement bruts dans l'état des résultats et du solde du fonds.
- L'adoption du chapitre 1540, « États des flux de trésorerie », par les organismes sans but lucratif.
- L'amortissement des immobilisations corporelles présentées à titre d'actif dans le bilan, peu importe la taille de l'organisme.

- Si un organisme sans but lucratif classe ses dépenses par fonction et répartit certains de ses coûts de levée de fonds et frais généraux à une autre fonction, il devra communiquer la politique qu'il a adoptée pour répartir les dépenses et les montants de chacune de ces deux fonctions à d'autres fonctions.
- L'élimination de l'exigence de traiter l'actif net investi dans les immobilisations corporelles comme une composante distincte de l'actif net.

Ces nouveaux chapitres s'appliquent à cyberSanté Ontario à compter du 1er avril 2009. cyberSanté Ontario évalue à l'heure actuelle l'incidence de ces modifications sur ses états financiers.

Produit du financement

Les fonds reçus du gouvernement sont constatés au moment où ils sont reçus ou au moment où ils sont à recevoir, si le montant à recevoir peut être évalué de façon raisonnable et si son recouvrement peut être raisonnablement assuré.

cyberSanté Ontario applique la méthode du report pour la comptabilisation du produit du financement reçu. Autrement dit, les apports réservés à l'achat d'immobilisations sont reportés, puis constatés dans le produit de financement de l'exercice au cours duquel la charge d'amortissement est prise en compte.

Instruments financiers

Les instruments financiers de cyberSanté Ontario se composent de l'encaisse, du montant à recevoir de la province d'Ontario, des comptes créditeurs et des charges à payer. La valeur comptable de ces instruments financiers se rapproche de la juste valeur, étant donné la nature à court terme de ces instruments.

Les instruments financiers de cyberSanté Ontario sont en règle générale classés et comptabilisés comme suit :

• Encaisse	détenue à des fins de transaction
• Montant à recevoir de la province d'Ontario	prêts et créances
• Comptes créditeurs	autres passifs financiers
• Charges à payer	autres passifs financiers

Les actifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur marchande à la date du bilan. Les montants classés comme prêts et créances ou comme autres passifs financiers sont comptabilisés au coût après amortissement.

Catégories de charges

Le poste « Exploitation et gestion de réseaux » comprend les coûts liés au réseau privé et sécurisé de cyberSanté Ontario utilisé par les organismes de soins de santé pour accéder aux applications hébergées par cyberSanté Ontario, d'une part, et d'autre part, comme une connexion personnalisée pour répondre à leurs propres besoins de partage de renseignements. Il inclut également les coûts liés au déploiement de services et de solutions destinées aux clients.

Le poste « Développement et livraison de solutions et dépannage » comprend les coûts liés à l'hébergement d'applications client, les services de gestion des identités et des accès, les services de courrier électronique, de répertoire en ligne et l'hébergement de portails pour les professionnels de la santé dans tout l'Ontario. Il inclut également les coûts liés à la prestation et au développement de services et de solutions pour les clients ainsi que de communications externes, et les coûts liés à l'administration, à la gestion et au contrôle des projets de cyberSanté Ontario par l'intermédiaire de services de gestion de projets centralisés. En outre, il inclut des coûts liés au développement, à la mise en œuvre et à l'opérationnalisation d'initiatives en matière de cybersanté particuliers comme l'Electronic Master Patient Index (index maître des patients électronique) et le Système d'information de laboratoire de l'Ontario, qui reçoivent des fonds distincts du MSSLD.

Le poste « Activités liées aux technologies de l'information » comprend les coûts liés à la capacité interne de cyberSanté Ontario à fournir des services technologiques au programme de cybersanté, ainsi que les coûts liés aux centres de données employés par cyberSanté Ontario.

Le poste « Sécurité et protection de la vie privée » comprend les coûts liés à la protection de la vie privée ainsi que de la confidentialité et de l'intégrité des renseignements personnels sur la santé détenus par cyberSanté Ontario.

Les frais généraux et frais d'administration comprennent les frais liés aux ressources et aux services ministériels, exception faite des frais juridiques, des frais de location, des frais de recrutement et des frais liés aux technologies de l'information internes. Ces frais ont été affectés à d'autres catégories de charges en fonction du travail effectué, des effectifs du service ou de la superficie occupée.

Les coûts de transition comprennent les coûts liés au changement de dénomination d'Agence des systèmes intelligents pour la santé à cyberSanté Ontario.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constatées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, la moitié seulement de sa valeur étant constatée dans l'exercice au cours duquel un bien a été acheté, sur la durée de vie utile estimative du bien en question, à savoir :

• Matériel informatique	3 ans
• Logiciels	3 ans
• Mobilier et matériel de bureau	5 ans
• Améliorations locatives	sur la durée respective des baux

cyberSanté Ontario réduit la valeur des immobilisations corporelles qu'il ne prévoit plus utiliser à long terme à la valeur résiduelle, le cas échéant. L'excédent de la valeur comptable sur la valeur résiduelle de ces immobilisations est constaté à titre de charge d'amortissement dans l'état des résultats et du solde du fonds.

Utilisation d'estimations

L'établissement d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et élabore des hypothèses ayant une incidence sur les montants de l'actif et du passif à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3. Fonds reçus du gouvernement

Le MSSLD s'est engagé à fournir un financement de 225 000 \$ (172 179 \$ en 2008) à cyberSanté Ontario. Sur ce montant, 33 500 \$ (16 759 \$ en 2008) ont été recouverts après la fin de l'exercice. Ce financement a été constaté selon les conventions comptables suivies par cyberSanté Ontario comme suit :

	2009 \$	2008 \$
Financement promis	225 000	172 179
Montants reçus	225 000	172 179
Achats d'immobilisations corporelles (note 6)	(22 317)	(8 507)
	202 683	163 672

4. Immobilisations corporelles

	2009		
	Coût \$	Amortisse- ment cumulé \$	Montant net \$
Matériel informatique	48 357	34 312	14 045
Logiciels	27 988	18 053	9 935
Mobilier et matériel de bureau	3 973	2 097	1 876
Améliorations locatives	3 335	1 577	1 758
	83 653	56 039	27 614

	2008		
	Coût \$	Amortisse- ment cumulé \$	Montant net \$
Matériel informatique	37 234	29 983	7 251
Logiciels	19 652	14 400	5 252
Mobilier et matériel de bureau	2 405	1 668	737
Améliorations locatives	2 045	1 180	865
	61 336	47 231	14 105

Certains actifs qui sont inclus dans les immobilisations corporelles ne sont pas utilisés actuellement et, par conséquent, ils n'ont pas été amortis sur l'exercice. La valeur comptable nette du matériel informatique non utilisé s'établit à 6 478 \$ (1 301 \$ en 2008) et celle des logiciels non utilisés, à 2 812 \$ (552 \$ en 2008).

En outre, certains actifs ont été acquis au cours d'exercices précédents et n'ont pas encore été utilisés. La valeur comptable nette du matériel informatique s'établit à 311 \$ (360 \$ en 2008) et celle des logiciels, à 225 \$ (néant en 2008).

Au cours de l'exercice précédent, du matériel informatique, qui n'était plus utilisé et dont la valeur comptable nette s'établissait à 198 \$, avait été complètement amorti et radié.

5. Gestion du solde des fonds

La totalité du financement de cyberSanté Ontario provient du MSSLD. Le solde excédentaire doit être remboursé l'exercice suivant. L'insuffisance réduit le financement de l'exercice suivant. 6. Apports d'immobilisations reportés

	2009 \$	2008 \$
Solde au début de l'exercice	14 105	13 171
Apports d'immobilisations corporelles reçus	22 317	8 507
Amortissement	(8 808)	(7 573)
Solde à la fin de l'exercice	27 614	14 105

7. Engagements contractuels

- a. cyberSanté Ontario a plusieurs engagements contractuels. Ces engagements portent sur l'espace et les services liés aux centres de données à haute sécurité utilisés pour l'hébergement de la suite de produits et de services ONE de cyberSanté Ontario, qui viennent appuyer les initiatives de l'Ontario en matière de cybersanté, ainsi que pour l'hébergement d'applications client. Les paiements requis aux termes de ces engagements sont les suivants :

	\$
2010	29 304
2011	29 364
2012	28 931
2013	26 401
2014	19 168

- b. La Société immobilière de l'Ontario, société de la Couronne de la province d'Ontario, détient des baux pour les bureaux qu'occupe cyberSanté Ontario. cyberSanté Ontario est responsable des paiements à effectuer en vertu de ces contrats de location-exploitation. Les paiements requis jusqu'à la date d'expiration des baux sont les suivants :

	\$
2010	3 039
2011	2 817
2012	1 101
2013	243

- c. Le 1^{er} avril 2009, cyberSanté Ontario a pris en charge les contrats de location conclus précédemment par le programme de cybersanté. cyberSanté Ontario est responsable des paiements à effectuer en vertu de ces contrats de location-exploitation. Les paiements requis jusqu'à la date d'expiration des baux sont les suivants :

	\$
2010	752
2011	654
2012	645
2013	475

- d. cyberSanté Ontario a conclu une entente contractuelle de plusieurs années avec IBM Canada Ltd. pour la prestation de services de technologies en information. Pour les exercices 2010 et 2011, les paiements devraient s'établir à 8 493 \$ et à 5 280 \$, respectivement.

8. Avantages sociaux

cyberSanté Ontario a constitué un régime de retraite à cotisations déterminées destiné à ses salariés. Les cotisations au régime pour l'exercice se sont élevées à 2 043 \$ (1 621 \$ en 2008).

9. Événement postérieur à la date du bilan

Depuis le 1^{er} avril 2009, cyberSanté Ontario assume la responsabilité des paiements de transfert et des engagements de financement précédemment gérés par l'ancien programme de cybersanté du MSSLD, lesquels sont émis par la province, à son gré. Ces engagements comprennent des paiements aux hôpitaux, aux cliniciens et aux réseaux locaux d'intégration des services de santé afin de soutenir les éléments clés de la stratégie de cyberSanté Ontario. Le mandat de cyberSanté Ontario et le protocole d'entente auquel il s'est joint sont mentionnés à la note 1. En vertu de l'accord de paiement de transfert et du protocole intervenus avec le MSSLD, cyberSanté Ontario recevra le financement nécessaire pour s'acquitter de ces engagements.

***cyberSanté* Ontario**

777, rue Bay, bureau 701

C.P. 148, Toronto (Ontario) M5G 2C8

Téléphone: 416 586-6500

Télécopieur: 416 586-4363

Sans frais: 1 888 411-7742

Courrier électronique: info@ehealthontario.on.ca

www.ehealthontario.on.ca